

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

Un an 3
demi-ann. 1 50
demande droit à la valeur de l'abonnement en Annuité

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 7 page 0 fr. 25

INSTITUTION DE JEUNES GENS
15 - Rue des Minimes - 15
RUEIL (S.-R.-O.)

PENSION, DEMI-PENSION, EXTERNAT
Grand établissement construit y a quelques années en observant les meilleures règles de l'hygiène : 5,000 mètres de terrain — Splendide installation. — Calorifère — Eaux de source — Situation élevée dominant la ville — Vue magnifique sur St-Germain, Marly.

Magnifique Affaire

A VENDRE Un terrain de 2,300 m. situé avenue Rochequay, avec 45 m. de façade, entouré murs et grille sur le devant. — S'adresser pour tous renseignements au bureau du journal.

AVIS Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre, chez M. L. CHAUVÉAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats. Les Vins en fûts sont livrés directement par les Propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

NOIR TRAVAUX DE LUXE COULEURS

CELEBRITE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE PERFECTION

FONDÉE EN 1866

EDMOND HUBY

NANTERRE — 36, Rue Saint-Germain, 36 — NANTERRE

Succursale à RUEIL, 23, rue de Maurepas

PAPETERIE - ARTICLES DE BUREAUX

BILLETTS DE DÉCÈS en 1 heure depuis 25 francs le cent

Billets à Cartes de Mariage depuis 2 fr. 25 la cent

CARTES DE VISITE à LA MINUTE depuis 1 fr. 25 le cent

Cartes de Bals, de Menus, de Noces

CARTES DE COMMERCE EN TOUS GENRES

SPECIALITÉ D'AFFICHES Travaux pour la Publicité

JOURNAUX, BROCHURES STATUES Comptes Rendus, Prix-Courants MANUSCRITS, PROGRAMMES, CIRCULAIRES

Factures, Bogettes, Titres de Lecteurs ENVELOPPES

LIVRES A SOUCHES, MANDATS

Quittances de Loyer

CONGÉS, ENGAGEMENTS

ECRITURES POUR LOCATION

Reliure & Brochure

Toute personne commandant une Circulaire ou un Travail de Publicité quelconque de la valeur d'au moins 10 francs a droit, gratuitement, à un Annuaire-Guide de la Ville, contenant les adresses des Habitants

Toute personne commandant des Billets de Décès pour la valeur d'au moins 10 francs a droit, gratuitement, à un Annuaire-Guide et à une boîte du désinfectant éternel La Montholaine

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

COURONNES FUNÉRAIRES

AVIS Leçons de machine à écrire et de sténographie, par une dame sténographe. Copiés à la machine, 0 fr. 30 c. la page. — S'adresser au bureau du journal.

LES VALEURS A LOTS FRANÇAIS
Par un ancien Agent de change. Cette brochure, contenant pour chaque valeur, la date des tirages, le détail des lots, le montant et l'échéance des coupons, le taux de remboursement, etc., etc. Prix : 60 centimes. En Vente : Aux Bureaux du Journal Le Gros Lot, 19, rue de Provence Paris, et chez tous les Libraires.

Bachelet père ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE 16, rue du Chemin-de-Fer

A Louer de suite Pièce de 80 mètres de superficie, au rez-de-chaussée pour magasin de réserve ou industrie 6, rue St-Denis, près la Mairie. S'adresser dans la Maison.

Grand Magasin de Chaussures 56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

MAUMONT Su co^e Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité pour dames, fillettes et enfants. Tous les articles se recommandent par la qualité de la confection et leurs prix modérés.

M^r & M^{me} PERARDEL AGENCE DE Vente et Location DE MAISONS 13, Boulevard du Couchant (Ancien 29)

MAISON MEUBLÉE à louer ou CHAMBRES MEUBLÉES à louer, 4, boulevard National, Nanterre (à 4 minutes de la caserne de Rueil). 600.000 FR. DE GROS LOT Pour 10 fr. on reçoit 4 numéros part. — Premier tirage, 3 Janvier prochain des Obligations Foncières 1885 du CREDIT FONCIER DE FRANCE avec PRIME et SURPRISE. — 6 lots de 100.000 fr. — 5 lots 25.000 fr. — 36 lots 5.000 fr. — 27 lots 1.000 fr. soit 1 an 1.200.000 fr. — Operation autorisée. — Copropriété des titres. Ecrire de suite au directeur du JOURNAL les ECHOS FINANCIERS, 58, rue de Maubeuge, PARIS.

PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES PRÊTES A L'EMPLOI pour les travaux du Bâtiment, Carrosserie, Cycles, Meubles, Outils, etc.

LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide PEINTURES AU VERNIS LA RÉSISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances PEINTURE PORCELAINE — Peinture pour tuyaux de postes

URALDA se... véritable PEINTURE EMAIL VERNIS EMAIL FROID, SICCATIF POUR PARQUETS ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCRES, etc.

CARBURE DE CALCIUM Pour Appareils et Lanternes

DAZEVILLE 17, rue du Bois NANTERRE NE PAS CONFONDRE. retenir l'adresse exacte : 17 RUE DU BOI

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE		
Pris à l'usine	Rendu en cave	Livraison à domicile
N° 0 1 fr. 50	1 fr. 60	dans les 24 heures de la commande
N° 1 1 fr. 40	1 fr. 50	
N° 2 1 fr. 30	1 fr. 40	
Grésillon. 1 fr. 10	1 fr. 20	

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05 Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave, seront diminués de 0,10 Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 20 Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50 NOTA : — La longueur développée du tuyau ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation. En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque m³ que le gaz consommé.

BARON ELEVAGE des BERGERES 5, Rue de la Croix, 5 NANTERRE

Travaux de Précision Pièces de tous sur bois et tous métaux. — Travail à façon

USINE A VAPEUR Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres Bicyclettes et Pandems sur Commande, Location, Réparations de Machines en tous genres

Ci-devant : 7, rue du Chemin-de-Fer Actuellement : 15, rue Saint-Germain NANTERRE (Seine)

ELEVAGE des BERGERES 5, Rue de la Croix, 5 NANTERRE

PLUS de CONSTIPATION Par l'emploi de la TARTROTHEINE CHARLARD Le meilleur Dentifrice antiseptique Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux : APHTES, GENGIVITES, STOMATITES, etc. Prix de la boîte porcelaine : 3 fr. Révisé dans une petite boîte d'essai contre retour de cette somme de 15 centimes en timbres-poste. Pharmacie CHARLARD, 11, rue de Valenciennes, PARIS

BANQUE FRANÇAISE 115, Boulevard des Capucines, PARIS PRETS sur toutes successions en France ACHAT de biens-propre et immeubles Construction de routes et usines à un taux exceptionnel pour être qualifiés d'Administrateurs PREMIER AUX INTERMEDIARIES Téléphone N° 125 26

TRAITEMENT DE LA CHLOROSE PAR LES PILULES FERRUGINEUSES DU Docteur BLAUD

Imp. H. BY, 23, r. Mauv-pas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

PETITE GUERRE

Sous ce titre, j'ai publié la semaine dernière un article répondant comme il convenait à des attaques injustifiées. Un monsieur que je n'ai jamais nommé ici et que je ne nommerai que dans les conditions prévues par mon tarif d'annonces s'en est ému et il m'a immédiatement dépêché (combien rapidement) deux de ses amis pour me demander des explications.

Par courtoisie pour ces derniers et seulement pour eux j'ai consenti à les mettre en rapport avec deux témoins.

Voici à ce sujet les lettres qui ont été échangées :

Nanterre, le 11 janvier 1898.
A MM. Hennape et Oriol, à Nanterre.
Mes chers amis,
Il paraît que M. Dagnoux, directeur d'un journal, s'est trouvé froissé d'un fillet paru dans le Journal de Nanterre et m'a fait demander des explications par MM. Fournier et Daubenton. Voulez-vous avoir l'obligeance de vous mettre en rapport avec les représentants de M. Dagnoux et régler le différend qui nous divise.

Votre affectionné, E. HUBY.
Vendredi, 19 janvier.
A M. Huby, directeur du Journal de Nanterre.

Cher ami,
Vous nous avez chargés de vous mettre en rapport avec MM. Daubenton et Fournier qui, au nom d'une tierce personne, venaient jeudi dernier vous demander des explications au sujet d'un article paru dans votre journal. Ces messieurs vous avaient dit qu'ils attendraient vos témoins vendredi à 1 h. 1/2 à la passerelle du café de la gare Saint-Lazare et dans le cas où le rendez-vous ne serait pas accepté par vos témoins ils vous priaient de téléphoner à l'un d'eux pour indiquer l'heure et l'endroit où ils pourraient nous rencontrer. Jeudi soir lorsque vous nous avez confié le mandat de vous représenter, en nous indiquant l'article qui avait motivé la demande d'explication qui vous était demandée, et les circonstances de la visite de MM. Daubenton et Fournier y ajoutant que vous vous en re-

mettiez à nous pour décider des suites, qu'il convenait de donner à l'affaire, nous vous avons déclaré que vous n'aviez plus rien à faire, que vous n'aviez pas à téléphoner et que nous nous chargerions de donner un rendez-vous aux susdits témoins. Jeudi à midi 55 minutes M. Hennape a télégraphié à M. Daubenton et à M. Fournier pour leur annoncer, en notre nom, que nous les attendrions de 6 h. 1/2 à 7 h. au café Terminus (gare Saint-Lazare). M. Daubenton est venu seul. Il nous a annoncé qu'en compagnie de M. Fournier il nous avait vainement attendu à 1 h. 1/2 et que tous deux considéraient leur mission comme terminée.

Nous avons insisté pour obtenir un nouveau rendez-vous. M. Daubenton nous a dit qu'il n'avait rien à nous proposer et qu'en cas d'acceptation de la part de ce dernier on se trouverait à 4 h. 1/2 vendredi, au café du Barreau.

A l'heure indiquée nous nous y trouvions et M. Daubenton seul nous a rejoint nous déclarant que M. Fournier s'en tenant à la décision prise la veille, persistait à considérer sa mission comme terminée. Il ne nous restait qu'à nous incliner sans discussion, considérant à notre tour que notre mandat avait pris fin.

Nous tenons, cela dit, à préciser quelques points. MM. Daubenton et Fournier sont certainement peu au courant des affaires de ce genre car ils sauraient qu'on laisse un espace de 24 heures avant de rompre les pourparlers.

En vous rendant visite jeudi à 4 h. 20, ils auraient dû prévoir le cas de non-acceptation de notre part de leur rendez-vous et ils auraient dû fixer au moins une journée pour en indiquer un autre en laissant leurs cartes et une adresse autre que celle d'un café et un autre moyen de correspondre que le téléphone. Ne pouvant aller à la passerelle nous avons télégraphié un rendez-vous. Cela ne suffisant pas, nous en avons fixé un autre le soir même à l'un des témoins et là nous apprenons que tout est terminé. Nous n'insistons pas. Cela prouve au fond que tout cela n'était pas bien sérieux, même pas sérieux du tout. Nous tenons toutefois à vous dire, et cela pour éviter la prolongation de ce minuscule incident, que ayant de votre part un mandat ferme pour régler l'affaire, nous aurions répondu, si nous avions eu à discuter, après avoir minutieusement examiné votre article et celui qui l'avait motivé, nous aurions répondu que personne ne se trouvant atteint dans son honneur, qu'aucune offense n'étant produite contre personne, il n'y avait même pas lieu d'engager des pour-

parlers tendant soit à une rétractation, soit à une réparation quelconque. Encore une fois cela n'est pas sérieux et permettez-nous de vous donner un conseil : dans de pareilles circonstances, une autre fois, répondez donc purement et simplement par une fin de non-recevoir. A vous, HENRY ORIOL. A. HENNAPE.

C'est clair, net, précis. L'incident est clos. E. HUBY.

MAIRIE DE NANTERRE

AVIS IMPORTANT En vertu d'arrêté municipal en date du 22 décembre 1897 et 25 juin 1896, les riverains des voies publiques sont tenus de balayer, devant leurs habitations, jusqu'au milieu de la chaussée; le dimanche, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Le Maire, A. HENNAPE.

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

En exécution des lois et décrets en vigueur, les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale sont déposés au secrétariat de la Mairie. Les réclamations à fin d'inscription ou de radiation seront reçues à la Mairie vingt jours consécutifs, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, du 16 janvier au 4 février inclusivement et ce dernier jour jusqu'à minuit.

Pissé ce délai, aucune réclamation ne pourra être reçue. Les électeurs nouveaux doivent déclarer eux-mêmes leur inscription. Ceux qui dans le courant de l'année, ont changé de domicile, sont particulièrement invités à s'assurer de leur inscription sur la liste électorale.

Le Maire, A. HENNAPE.

ETAT CIVIL DE NANTERRE EN 1897

	Naissances	Mariages	Décès	Total
Naissances	266	52	258	1076
Mariages	9	0	15	24
Reconnaissances	13	19	32	64
Mariages	0	0	0	0
Divorces	0	0	0	0
Publications de mariage	257	0	0	257
Total général	742	981	1796	

Sur ce nombre de 1798 actes, 1451 ont été dressés en double expédition et 257 en expédition unique.

Nous remarquons que l'état civil de Nanterre a pris, depuis quelques années, une importance relativement considérable et, afin de permettre à nos lecteurs de l'apprécier, nous publions dans un de nos prochains numéros, un état comparatif de 1880 à 1897. On verra par ce tableau quel essor a pris Nanterre depuis moins de vingt ans et nous espérons que nos lecteurs s'intéresseront à ces détails.

Enquête d'utilité publique

Un projet de tramway à traction mécanique de Courbevoie au Pecq, traversant le Vésinet, Chatou, Reuil et Nanterre étant à l'étude, une ordonnance d'utilité publique a été rendue par M. le préfet. Cette ordonnance est affichée sur les murs de notre ville. Les intéressés sont priés de venir les inscrire sur le registre déposé à cet effet à la Mairie, où ils pourront en même temps prendre connaissance des plans.

Syndicat des Communes

Dans une réunion qui a eu lieu jeudi, à dix heures, à la préfecture de la Seine, il a été décidé la formation de conférences inter-communales ayant pour objet d'étudier l'amélioration du service de distribution des eaux de source dans les communes desservies par la Compagnie des eaux de la banlieue. Ont été nommés : Président : M. Roy, de Nanterre; vice-président, M. Bourcier, de Courbevoie; M. Hennape a été nommé président de la Commission de Jurisprudence, chargée de l'examen des traités et du contrôle.

CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux lois des 2 août 1875 et 9 décembre 1884, sur l'élection des sénateurs, le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, à deux heures du soir, en session extraordinaire, à l'effet de nommer les délégués sénatoriaux qui doivent prendre part à l'élection du 22 février prochain pour pourvoir à la vacance du siège de M. Lucien Brun, sénateur inamovible, décédé. En l'absence de M. le maire, M. Rotty, premier adjoint, présidait. Etaient présents : MM. Rotty, Nérot, Vanmier, Caron, Mothé, Boux, Cassier, Beaudé, Lebouvier, Roy, Noël, Blocquaux, Duval, Picard, Blusson et Wulfrard. M. Blocquaux est élu secrétaire et prend place au bureau.

M. le Président, après avoir donné lecture des divers textes de lois et décrets relatifs aux élections sénatoriales, fait procéder à la nomination de neuf délégués et de deux suppléants. Le scrutin pour l'élection des neuf délégués donne les résultats suivants : Voix : 16; suffrages exprimés : 15; majorité absolue : 8. Ont obtenu : MM. Rotty, 13 voix; Mothé, 13; Roy, 11; Hennape, 11; Caron, 10; Lebouvier, 10; Blocquaux, 9; Noël,

9 et Beaudé 9; lesquels ayant déclaré accepter à l'exécution de M. Hennape absent, sont proclamés élus sénatoriaux. M. Boux est élu délégué suppléant par 13 voix et M. Picard par 12 voix sur 16 votants.

La séance a été levée à 3 h. 35.

LISTE DES CONSCRITS de la Classe 1898

INSCRITS AU 12 JANVIER

1 Baroillier	36 Joubert
2 Barot	37 Joulin
3 Bayer	38 Labussière
4 Benoist	39 Lalou
5 Blanchet	40 Lasserve
6 Blancheteau	41 Leclourdy
7 Bord	42 Le Nôtre
8 Bourgun	43 Léoni
9 Brédillard	44 Lesage
10 Cartier	45 Lindenberger
11 Cassagne	46 Magnan
12 Cassidanius	47 Marcot
13 Colombani	48 Marie
14 Cuelle	49 Martin
15 Darondeau	50 Martin
16 De Cock	51 Maurice
17 De Mil	52 Mellot
18 Deshayes	53 Moussard
19 Doucet	54 Paillet
20 Dufourny	55 Paradinas
21 Dusuzey	56 Pécatte
22 Dutoit	57 Percheron
23 Duval	58 Pfeiffer
24 Eisenbard	59 Pimart
25 Franck	60 Pomerat
26 Gauffrey	61 Rémond
27 Gérard	62 Renard
28 Girard	63 Roux
29 Guyot	64 Schlegel
30 Haton	65 Sibille
31 Helf	66 Suréda
32 Hendrickx	67 Vannereau
33 Hennape	68 Vivien
34 Huby	69 Voitel
35 Jarry	

AVIS

1^{er} Exemptions — Dispenses

Les jeunes gens qui auraient à faire valoir des réclamations, soit pour être exemptés, soit pour être dispensés (Art. 20, 21, 22, 23 et 50 de la loi du 15 juillet 1907), soit pour obtenir l'application des articles 28, 29 et 30 de la même loi, devront les adresser au Maire de leur commune en se faisant inscrire sur les tableaux de recensement.

Ceux qui se trouveraient en situation d'obtenir une dispense, devront faire parvenir au Maire de leur commune avant le tirage au sort, les pièces justificatives prescrites par les instructions; il en sera donné immédiatement récépissé; ce récépissé devra être présenté par l'intéressé au conseil de révision cantonal.

2^o Visite des jeunes gens nés dans le département de la Seine et résidant hors du département

Les jeunes gens que l'éloignement ou des circonstances particulières empêcheraient de se présenter devant le Conseil de révision de la Seine, pourront obtenir l'autorisation de se faire visiter dans le département où ils auront leur résidence au moment des opérations de la révision, mais à la condition expresse que la demande en soit faite, lors de l'inscription sur les tableaux de recensement ou au plus tard, au moment du tirage au sort.

3^o Visite des Étrangers au département

Les jeunes gens ayant concouru au tirage au sort dans un autre département, qui auraient l'intention de se faire visiter par le Conseil de révision de la Seine, devront en faire la demande au préfet de leur département assez à temps pour que leur dossier puisse parvenir à la préfecture, au moins quinze jours avant le commencement des opérations de la révision. Ils devront indiquer très exactement dans leur demande: leurs nom et prénoms, la classe à laquelle ils appartiennent, le canton dans lequel ils ont participé au tirage au sort, et le numéro qui leur est échu. Ils devront, en outre, comprendre dans leur

demande l'indication très précise de leur résidence dans le département de la Seine, commune, rue et numéro, et s'il est utile, le nom de la personne au domicile de laquelle la convocation devra leur être adressée.

Tramways de Courbevoie à Saint-Germain

Le Journal officiel nous donne les résultats comparatifs de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et des tramways pendant le premier semestre des années 1898 et 1897.

Nous relevons dans les tableaux de ces documents les chiffres suivants: Tramway de Courbevoie à Saint-Germain: Pour 18 kilom. de voie, les dépenses d'établissement étant de 4 millions 627,568 francs, les recettes du premier semestre 1898 ont atteint 245,062 francs, les dépenses 180,969 fr., soit un bénéfice net pour le semestre de 64,093 francs.

Dans le semestre correspondant de 1897, les recettes étaient de 247,901 fr., les dépenses de 170,478 fr., soit un bénéfice de 77,423 fr., pour les 18 kilom. de voie et 4,301 fr. par kilomètre.

ÉLEVAGE DES BERGÈRES
5, Rue de la Croix, 5
NANTERRE (Seine)

LA MOSKOWA

Faverolles, Type unique
Brahma herminé à Manchettes

(Prix et 2^o Prix Expositions Internationales d'Agriculture de Paris
(1896, 1897, 1898)

LA DÉSERTION DES CAMPAGNES

Une personne très honorable de Nanterre nous avait remis cette étude, à quelques temps déjà; l'abondance des matières nous avait obligé à l'ajourner, nous la remercions cordialement de son envoi, et faisons les vœux les plus sincères pour que l'humble publicité de notre petite feuille puisse faire un pas en avant vers la solution de cette très importante question, traitée avec beaucoup de compétence par notre aimable correspondant.

La désertion des campagnes vers les grandes villes, seule cause de la dépopulation et de la déperdition des terres, mérite les plus sérieuses réflexions; le mal est grand et beaucoup d'économistes en ont signalé l'existence sans indiquer un remède à la fois pratique et efficace qui puisse nous délivrer de ce cauchemar.

Pour bien appliquer ses remèdes à un malade, le médecin doit d'abord rechercher la cause du mal. C'est guidé par cette sage précaution que nous avons recherché les causes principales de la désertion des campagnes, nous rappelant que vers 1830 les propriétés rurales étaient très disputées par les laboureurs et atteignaient des prix élevés dans les ventes publiques. L'emploi des machines agricoles était peu connu en France et personne ne songeait à modifier le mode de culture en usage.

Les Américains ayant de vastes domaines à faire valoir, dans des terres vierges et d'autant plus productives qu'elles étaient assez riches en humus pour épargner aux propriétaires, les frais de fumure des autres cultures européennes. Il ne manquait donc pour l'exploitation de ces grandes propriétés, qu'un écoulement assuré et les bras nécessaires à la culture, aussi se sont-ils émus de cette situation et ont-ils cherché à remplacer la main d'œuvre de l'homme insuffisante par des machines produisant un travail supérieur à celui de l'homme et coûtant d'autant moins cher que celles-ci opèrent sur de grandes surfaces. L'invention de la vapeur aidant et les transports par eau se trouvant accessibles par leur bas prix, aux expéditions des denrées alimentaires des pays les plus éloignés.

Les produits d'Amérique n'ont pas tardé à affluer sur tous les marchés d'Europe et ont créé une concurrence désastreuse à nos laboureurs. Ceux-ci ont voulu imiter les méthodes de culture américaines se sont mis à organiser, sans les encouragements du Gouvernement, les communes agricoles et se munissant de machines américaines, ont fait tous leurs efforts pour décider les laboureurs à en faire acquisition, sans s'apercevoir que c'était porter le dernier coup à notre agriculture, dont le morcellement ne se prêtait que fort peu à l'emploi des machines.

Qu'est-il arrivé, en effet? Les auxiliaires de l'agriculture, vivant d'un modeste salaire qui leur était assuré pour toute l'année et qui leur fut brusquement retiré par l'emploi des machines, s'acheminèrent forcément vers les grandes villes et les travaux publics, notamment la construction des canaux et chemins de fer, où les bras robustes se trouvaient attirés par un salaire relativement élevé aux yeux des ouvriers mais plein de déceptions pour les femmes et les enfants, qui ne recevaient que de vaines promesses du chef de famille qui, après sa nourriture payée, était Gros-Jean comme avant, c'est-à-dire qu'il n'apportait à sa femme et ses enfants que du linge pourri par la sueur et plein de vermine.

Il ne leur restait que l'espoir de mieux réussir à Paris, ce désespoir toujours disposé à recevoir les déshérités de la fortune et l'assistance publique prête à les secourir. Comme on le voit, le père de famille aux bras robustes, trouve presque toujours de l'ouvrage à Paris, mais son salaire est insuffisant pour loger et nourrir sa femme et ses enfants. Ceux-ci tombent fatalement à la charge de la ville ou de l'assistance publique, dont les pauvres inscrits en 1830 s'élevaient au chiffre relativement modeste de 20,000 et se trouvent aujourd'hui portés à celui de 93,000.

Il y a de quoi nous effrayer de cette situation malheureuse qui au lieu de prendre fin à un moment donné ne fait que progresser au grand détriment de la natalité et du bien-être général. Les chiffres de la mortalité des familles secourues par l'assistance publique sont incalculables, on conçoit que ces enfants, mal logés, mal vêtus et mal nourris ne puissent faire des soldats.

Le nouvel outillage de l'agriculture a donc fait plus de mal que de bien; après avoir chassé les manouvriers des campagnes, il a causé la ruine des propriétaires et des fermiers. Les difficultés d'exploitations se sont tellement multipliées qu'aucun fermier n'a pu continuer son fermage aux anciennes conditions, les propriétaires ne trouvant pas à louer leurs terres, essayent de les faire valoir eux-mêmes et bien peu réussissent à échapper aux emprunts hypothécaires qu'ils conduisent fatalement à la ruine.

Voilà, selon nous la conséquence de la désertion des campagnes et le résultat le plus clair de l'emploi des machines agricoles aux propriétés morcelées de la France.

Aux grands Maux les grands Remèdes

Pour maintenir les gens de la campagne dans leur pays natal, il faut leur assurer du travail, et non seulement au chef de famille, mais encore à la femme et aux enfants, qui doivent tous concourir dans la mesure de leurs forces à amener l'aisance au foyer. Le remède consisterait à convertir un centième du terroir de chaque commune au-dessous de cinq mille habitants en une terre de prévoyance sociale, dont la moitié serait prise et groupée dans les meilleures terres près du village et moitié aux extrémités du terroir dans les terres de moindre valeur.

Le Conseil municipal et dix membres des plus hauts imposés agissant en vertu d'une loi à intervenir feraient l'estimation des terres nécessaires à la formation des deux groupes en prenant pour base le prix des ventes publiques obtenu pendant les dix dernières années et fixeraient le prix applicable à un are de terre de chacune des catégories.

Ces mêmes membres feraient ensuite diviser les terres en ares et bornées avec indication teintée en couleur jaune ou rouge sur le plan cadastral, sous la désignation de terrain communal de prévoyance sociale. Une fois ces premières formalités terminées, le tout serait soumis à l'approbation préfectorale et aurait force de loi. Ces terres seraient affranchies d'impôts quelconques, de même que les opérations de transmission et d'emprunts destinés à les solder ne pourraient donner aucun droit au Trésor.

L'emploi de ces terres Les communes accorderaient à chaque père de famille qui en ferait la demande, et

jugé digne du bénéfice de la loi, après s'être engagé à n'exercer aucun métier autre que celui de servir d'auxiliaire à l'agriculture, et de se tenir à la disposition des propriétaires ou fermiers de la commune, deux ares de terre dans chacune des catégories, et autant à sa femme légitime et à ses enfants.

Chaque naissance d'enfant vivant donnera également droit à quatre ares de terre comme ci-dessus. Les communes devront prendre par préférence les familles ayant déjà habité la localité et ayant donné des preuves de bonne vie et mœurs et se trouvant retirés dans une de nos grandes villes comptant plus de 100,000 habitants de manière à faire décroître le nombre des pauvres qui encombrant les grands centres.

Si nous supposons qu'une commune possède 500 hectares de terres labourables et que nous en retranchions un centième pour former les deux groupes de terres communales de prévoyance sociale, on pourrait faire bénéficier vingt-cinq familles composées de cinq membres à raison de quatre ares par personne dont deux ares seraient pris par les bonnes terres près du village et deux ares aux extrémités dans le groupe des terres secondaires.

Ces deux groupes de terres cotéieraient à la commune 50 francs l'are en moyenne ce qui ferait pour les 500 ares une somme de 25,000 francs et au taux du Crédit Foncier une somme amortissable de 1,125 francs à lui payer annuellement pendant 60 ans, si nous sommes bien renseignés.

Les sacrifices à faire pour assurer le paiement de cette redevance au Crédit Foncier, représenteraient un impôt de 0 fr. 33 par are de terres restant à la commune, ce n'est pas de quoi, car ce léger impôt serait largement récupéré par la prospérité générale qui résulterait du nouveau régime, les laboureurs feraient valoir leurs terres à des conditions meilleures, les terres reprendraient peu à peu leur ancienne valeur, si dépréciée aujourd'hui et le nombre des pauvres au lieu de croître dans les grandes villes ne tarderait pas à décroître au grand profit de l'assistance publique.

Et les terres, laissées en friche faute de bras, reprendraient leur ancienne valeur, la natalité reprendrait également son développement normal et un essor d'autant plus intense que les pères de famille trouveraient un bénéfice à voir accroître le nombre de leurs enfants qui dès l'âge de 5 à 6 ans apportaient à la maison une somme de travail qui contribuerait au bien-être commun, soit en gardant et nourrissant les bêtes de basse-cour, soit en aidant la mère à cultiver les terres pour y récolter: pommes de terre, haricots, choux, carottes, navets, en un mot, tous les légumes nécessaires pour passer d'une saison à l'autre.

La loi sur l'instruction publique et obligatoire pourrait être modifiée en faveur de ces familles ouvrières en n'astreignant les enfants à aller à l'école que pendant les mois d'hiver, soit du mois de novembre au mois d'avril.

Voilà, selon nous, le remède au mal, tous les gens signalés par les économistes. Il suffirait maintenant que nos législateurs eussent le courage de voter une loi conforme pour faire cesser la désertion toujours croissante de nos campagnes vers les grandes villes; on verrait bientôt les bons effets d'une pareille loi et le bénéfice social qui en résulterait pour la nation.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir préparé un projet de loi irréprochable, notre but n'a été que la simple expression de méditations suggérées par de longues observations et nous serions heureux d'avoir contribué à la mise en pratique du seul remède qu'il convient d'opposer aux lamentations des agriculteurs et des attristés statistiques sur la natalité.

DÉMÉRITÉ.

DAMES FRANÇAISES

Une conférence sera faite par M. le docteur Caire dans la salle de réunions de la société, à la Mairie, le Vendredi 20 janvier.

M. le Docteur Caire traitera: Des mesures sanitaires et des précautions individuelles propres à empêcher le développement des maladies contagieuses.

Nous ne saurions trop solliciter les personnes qui s'intéressent à cette société de venir écouter l'aimable orateur, l'entrée est du reste publique.

Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers

Le Conseil d'administration de cette société s'est réuni lundi dernier et a décidé ainsi que nous l'avons fait précédemment, l'organisation d'une fête, qui aura lieu le samedi 4 février, très probablement dans la salle des fêtes de la Mairie.

Elle comprendra deux parties, un Concert vocal et instrumental, et une sauterie à grand orchestre.

La Fraternelle, notre vaillante société lyrique, méritera doublement son titre, car elle a promis son concours effectif pour la partie vocale et le service des commissaires. C'est un magnifique exemple de fraternité et de solidarité qui lui fait le plus grand honneur.

Nul doute que cette fête qui sera très attrayante par le concours d'artistes renommés n'attire une nombreuse assistance qui, tout en s'amusant, rendra un éminent service à nos musiciens en leur constituant un petit fonds de caisse.

Deux recettes pour les engelures, toujours trop répandues à cette époque de l'année.

Chlorure d'ammonium . . . 62 grammes
Sulfate d'alumine . . . 4 —
Alcoolat vulnéraire . . . 12 —
Eau distillée . . . 250 —
Imprégner soir et matin la région enflammée.

Pommade à laisser sur l'engelure pendant la nuit:
Sous-acétate de plomb . . . 2 grammes
Acide phénique . . . 50 centigr.
Oxide de zinc . . . 15 grammes
Vaseline . . . 20 —
Lanoline . . . 20 —
On bien encore en poudre:
Sous-acétate de plomb . . . 2 grammes
Sous-nitrate de bismuth . . . 6 —

Entre deux extrêmes

Il y aura bientôt 20 ans, les Pilules Suisses étaient prises par un petit nombre de personnes qui connaissaient leur vertu. Aujourd'hui, les adeptes de ce produit ne se comptent plus. Cependant ce serait une utopie de croire que les Pilules Suisses guérissent tous les malades. Pour vous renseigner utilement, demandez la brochure de 1,000 attestations à votre pharmacien et lisez-la.

ÉTAT-CIVIL DE NANTERRE

Naissances. — Durbec, Simone, rue du Bois, 11; Olivier, Joseph, av. de la République, 80; Rousselle, Simone, r. du chemin-de-Fer, 32; Vaquez, Augustine, av. de la République, 75; Taupin, Raymond, r. du Quignon, 2; D'houst, Eugène, route de Paris, 20; Moraud, Camille, r. des Carrières.

Publications. — M. Pétra à Nanterre et Mlle Jouanny, à St-Donan (Côtes-du-Nord); M. Danvers et Mlle Géboni à Nanterre; M. Fichon à Paris et Mlle Moran à Nanterre. **Mariages.** — M. David à Norsay (Loire-Inf.) et Mlle Oursel à Nanterre.

Décès. — Mme Constant, 25 ans, rue Béanger, 8; Mme Jourdeau, 73 ans, route de Cherbou, 13; Enfant Brossin, 4 ans 5 mois, av. de la République, 75.

ECHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES

RUEIL

Nous lisons dans l'Echo Journal de Rueil:

Le Combat de Buzenval

19 janvier 1871

Plusieurs fois on nous a demandé de publier le récit de cette bataille qui fut livrée sur le territoire de Rueil et à laquelle prirent part un certain nombre de nos concitoyens.

A la veille de cet anniversaire, nous nous empressons de déferer au désir exprimé par nos lecteurs. Il est non seulement intéressant, mais utile, surtout pour les jeunes, de rappeler les différentes phases du combat qui eut lieu, il y a 28 ans, sur le plateau de Buzenval et fut le dernier effort de la défense de Paris.

Nous emprunterons les détails qui vont suivre, à l'un des volumes, que M. Alfred Duquet a consacré à la guerre de 1870-71, ouvrage rempli de documents authentiques et couronné par l'Académie Française.

Depuis le mois d'octobre, Paris était investi par l'armée prussienne. Il supportait avec un courage qui força l'admiration du monde entier, toutes les misères, toutes les privations, toutes les maladies qui résultaient de la famine et des intempéries d'un hiver exceptionnellement rigoureux.

En vain avait-il essayé de briser ce cercle de fer qui se rétrécissait de plus en plus autour de lui. A Villejuif, à Bagneux, à la Malmaison, à Champigny, à Bourget, des succès d'abord, dus à l'élan des troupes, mais que l'incapacité des chefs, leur mauvais vouloir et leurs discordes rendaient constamment inutiles: le lendemain on repartait ce qu'on avait gagné la veille, et la longue file des blessés et des mourants sillonnaient lugubrement les rues de la ville.

Malgré tout, cependant, le peuple ne désespérait point, il ne demandait qu'à lutter, qu'à marcher contre l'assiégeant. Pour le réduire par la terreur, Bismarck et de Moltke décidèrent le bombardement de Paris, et, sans sommation préalable, sans aucune des conditions restrictives garanties par un accord international, l'exécution de ce forfait commença l'après-midi du 5 janvier, contre les quartiers de la rive gauche, et se continua pendant près de trois semaines. Par un raffinement de barbarie épouvantable, les obus avaient surtout pour point de mire les hôpitaux, les musées, les lycées et les ambulances.

Mais le but que l'on cherchait ne fut pas atteint. Après le premier moment de surprise passée, la population en vint même bientôt à se moquer de ces nouveaux dangers. Et le bombardement n'eut d'autre effet que d'augmenter encore la haine contre un ennemi aussi barbare et d'accroître « au-delà de toute mesure le désir de la résistance poussée à ses dernières limites. »

Seule la majorité des généraux ne partageait pas ces sentiments de confiance, d'abnégation et d'audace qui peuvent donner la victoire dans les moments désespérés.

« Si le bombardement n'avait (v. p. 45) produit aucun effet sur la population civile, on n'en saurait dire autant des militaires. Dès le lendemain, 6 janvier, le général Ducrot avait écrit « au gouverneur Trochu, de le relever « de son commandement: il considérait la lutte comme inutile et ne voyait « plus que la capitulation. »

Le gouverneur supplia son ami de revenir sur sa décision et Ducrot conserva son commandement. Nous verrons l'usage qu'il en fit à Buzenval.

C'est également ce jour-là que, sur tous les murs de Paris, le général Trochu fit afficher cette proclamation:

« Rien ne fera tomber les armes de « nos mains.
« Courage, confiance, patriotisme!
« Le gouverneur de Paris ne capitulera pas. »

« Signé: Trochu. »

On voit comment il tint parole; autant que son ami Ducrot, le général mort ou victorieux? Vantardises grotesques de deux hommes à qui l'on ne doit que des capitulations.

Et après ce serment éphémère, que va-t-il faire pour délivrer Paris? Il va organiser une procession en masse du peuple et de l'armée portant des cierges et déambulant le long des fortifications! C'était la neuvième de sainte Gene-

viève. Trochu comptant que la bergère de Nanterre ferait le même miracle que du temps d'Attila.

Il envoya à l'imprimerie une proclamation où il exhortait le peuple de Paris à cette grande manifestation religieuse: seul moyen qu'il avait de se sauver!

Le lieutenant-colonel Hennebert prit le texte de cette proclamation, ainsi que plusieurs hommes politiques et Trochu l'avoue lui-même dans ses Mémoires. Les ouvriers refusèrent d'imprimer et communiquèrent le fait à Jules Favre et aux membres du gouvernement.

Et voilà l'illuminé qui était chargé de sauver Paris et de battre les Allemands et devait le 19 janvier diriger la trouée sur Versailles!

Voici les instructions officielles qui furent, le 17, communiquées aux chefs de corps:

« LA COLONNE DE GAUCHE, se massera en arrière de la Briqueterie, montera parallèlement au chemin de fer, et s'emparera de la redoute de Montretout, en l'attaquant par la gauche et par la droite. »

« Pendant ce temps, un détachement, qui aura passé entre le bord de la Seine et la ligne du chemin de fer, ira occuper les propriétés de Béarn et Armengaud, pour appuyer l'extrême gauche de l'opération. »

« LA COLONNE DU CENTRE sera massée entre le mont Valérien et la ferme de Fouilleuse; elle se partagera en trois colonnes: celle de gauche suivra la route dite de la Fouilleuse, passant à gauche de la ferme, rejoindra la route de la plaine, sa gauche appuyée au point 112; à partir de ce point, l'objectif de cette colonne sera la maison dite Maison du Curé ou Maison de la Guette. »

« Celle du centre traversera la ferme de la Fouilleuse, marchera perpendiculairement à la route allant de la Porte-Jaune à Rueil (route de l'Empereur), franchira cette route et gravira les pentes nord du plateau, ayant pour objectif le point marqué 155 sur la carte. »

« Celle de droite passera sur la droite de la Fouilleuse, marchera directement contre le mur de Buzenval, où des brèches seront immédiatement pratiquées, au saillant central, par le génie, à l'aide de pétards et à la pioche; elle gravira les pentes droit devant elle; pour arriver au sommet du plateau. »

« LA COLONNE DE DROITE se massera entre les Gibets et la Maison Crochard en profitant du ravin qui vient aboutir au parc Masséna. »

« Elle sera partagée en deux colonnes: celle de gauche, destinée à appuyer fortement, en se reliant avec elle, la colonne de droite de la colonne d'attaque du centre, marchera directement sur le château de Buzenval et pénétrera dans le parc, à droite de ce château. »

« Elle gravira ensuite les pentes nord du plateau, s'établira dans la partie supérieure du parc, pratiquera des brèches dans le mur qu'elle trouvera devant elle, pour pénétrer au centre même du plateau de Garches. »

« Celle de droite, longeant la crête qui s'étend entre le pignon et le Longbois, montera par la ligne de la plus grande pente qui suit le mur de clôture du parc de Buzenval. Tout en marchant, elle ouvrira des brèches dans ce mur pour se relier par sa gauche à la première colonne. »

« Elle devra toujours se garder très fortement sur la droite contre une attaque sur son flanc. Cette colonne, en bifurquant, cherchera à gagner, dès qu'elle le pourra, la tête du ravin de Saint-Cucufa, à l'Étang-Sec, et, de là, elle tentera de tourner le haras par sa droite. »

« Il ne faudra pas perdre de vue que ce mouvement tournant est nécessaire par l'établissement que l'on suppose fait par l'ennemi au carrefour du haras et que la colonne de gauche ne pourra l'aborder de front qu'après que le mouvement tournant aura eu son effet. »

« Le plan d'attaque dont nous avons donné les grandes lignes dans notre précédent numéro, avait été proposé dès le 7 janvier, au Conseil de guerre, par le Général Carrey de Bellemare. « Mais, le plan une fois adopté, le souffle manqua subitement à nos généraux pour le mettre à exécution, ils se contentèrent de regarder les bombes s'abattre sur Paris et ne songèrent, en aucune façon à se précipiter contre les batteries qui les lançaient. »

« Le Gouvernement, harcelé par la population civile, ne prenait pas si faci-

lement parti de l'inaction des généraux et les somma d'avoir à faire quelque chose. »

« C'est dans une séance du Conseil de Gouvernement, à laquelle plusieurs généraux avaient été convoqués, le 15 janvier au soir, que l'injonction de sortir fut signifiée au général Trochu. Par crainte qu'on ne les bernât encore, les membres du Gouvernement avaient tenu à assister à ce pseudo-Conseil de Guerre, afin de forcer les généraux à se battre, (Alfred Duquet), Guerre de 1870-71, 9^e volume, pages 115 et 116, ouvrage couronné par l'Académie Française. »

« La plupart de nos généraux jugeaient que rien n'était plus possible. » (Général Trochu, œuvres posthumes.)

« Toujours les mêmes découragement chez nos officiers, la même foi dans la défaite. C'est étrange, cette gradation ou cette dégradation de l'esprit militaire excellent dans la garde nationale, même dans la garde mobile, détestable dans l'armée. » (Edmond Rousseau, — Vacherot, — Commandant Rousset, — Capitaine Bonnet. 3^e d'artillerie, etc..)

Voilà dans quel esprit ceux qui auraient dû, les premiers, donner l'exemple allié combattre à Buzenval, et changer en nouvelle défaite, cette journée du 19 janvier qui pouvait être une victoire, qui pouvait débloquer Paris et peut-être sauver la France. »

Nous avons vu précédemment que les troupes engagées dans ce combat devaient être groupées sur trois colonnes: celle de gauche (Saint-Cloud) commandée par le général Vinoy; celle du centre (Fouilleuse) par le général Carrey de Bellemare; celle de droite (Rueil) par le général Ducrot.

Cette armée comprenait des régiments de ligne, des mobiles et des gardes-nationaux.

« Le général Vinoy avait avec lui 22,000 hommes, dont 8,000 gardes-nationaux; le général Carrey « de Bellemare, 34,500, dont 16,000 gardes-nationaux; le général Ducrot, 33,500, dont 18,000 gardes-nationaux; les meilleures troupes de ligne se trouvaient dans ce troisième corps. »

Les 42,500 gardes-nationaux ne furent incorporés que sur le terrain même et dans la nuit du 18 au 19. »

« En outre étaient attachés: à la colonne de gauche, 10 batteries, dont 2 de mitrailleuses; à la colonne du centre même nombre de batteries et de mitrailleuses; à droite, 10 batteries, dont 4 de mitrailleuses. »

C'était donc une armée de près de 100,000 hommes qui allaient attaquer de la Jonchère à Saint-Cloud, l'ennemi protégé sur cette ligne par des terrassements et autres travaux de défense, derrière lesquels se trouvaient les 17^e et 20^e brigades, (généraux de Bothmer et de Monbar) du 5^e corps allemand, (général de Kirchbach). Les premières heures du combat, il n'y eut seulement que les avant-postes de ces deux brigades qui furent engagés.

Le 18 janvier au matin on battit la générale dans les rues de Paris, pour le rassemblement des bataillons de marche.

« Dans l'après-midi, le gouverneur faisait ses adieux à ses officiers. C'était un prétexte à discours larmoyants; il se gardait bien de ne pas en profiter. »

(A suivre).

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
Exiger le véritable nom

Le Directeur-Gérant: Ed. HUBY